

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 20 (1923)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à M. SCHUMACHER à Daillens (Vaud).

— Compte de chèques et virements II. 1480. —

Secrétariat :
D^r ROTSCHY,
Cartigny (Genève).

Présidence :
A. MAYOR, juge,
Novalles.

Assurances :
L. FORESTIER,
Founex.

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par Fr. 6.—, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés *domiciliés en Suisse* ; par Fr. 7.— pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

Pour la publicité s'adresser exclusivement à :

Monsieur F. COSANDIER, Le Chalet, Le Locle.

VINGTIÈME ANNÉE

N° 7.

JUILLET 1923

Sommaire — Nécrologie : Mme F. Cottier-Yersin. — Administration. — Décision de l'Office vétérinaire fédéral. — Miel 1923. — Conseils aux débutants pour juillet, par SCHUMACHER. — Assemblée des délégués du 17 février 1923, rapport du Président (suite), par A. MAYOR. — Les falsifications du miel (suite et fin), par Alin CAILLAS, ing. agricole. — Des piqûres (suite et fin), par CACHOT Jos. — Pesées de ruches. — Nouvelles des sections. — Dons reçus.

† Mme F. COTTIER-YERSIN

La Section du Pays-d'Enhaut a perdu sa doyenne, M^{me} F. Cottier-Yersin, à Rougemont.

C'était une véritable amie des abeilles, ce fut peut-être la première qui ait eu des ruches à cadres au Pays-d'Enhaut (ses ruches usagées en étaient l'indice, aussi ces deux dernières années, elle les avait renouvelées et aurait continué si la Providence ne l'avait arrêtée dans son travail).

Ce qui m'a toujours frappé chez elle, c'est qu'à 75 ans, elle ne faisait pas montre de son savoir, elle désirait toujours apprendre ; dans nos rencontres les abeilles formaient notre unique sujet de conversation.

Quand dans une réunion de la section, il fut question des essaims artificiels, elle voulut aussitôt essayer. La chose lui ayant réussi, elle continua sans se lasser.

Toujours apprendre, toujours progresser était son mot d'ordre, aussi avait-elle un rucher qui marchait bien et rendait son fruit.

Malgré son âge et le nombre de ses ruches, elle notait tout dans sa prodigieuse mémoire, et détail touchant c'était elle qui soignait une partie des ruches de ses enfants et petits-enfants.

Fidèle à nos assemblées, elle nous manquera toujours car elle était une de ceux qui apportaient le plus de vie à nos rencontres.

La Société du Pays-d'Enhaut lui gardera un souvenir fidèle et respectueux.

C.

ADMINISTRATION

Pour les annonces, on est prié de s'adresser à M. F. COSANDIER,
Le Chalet, Le LOCLE.

* * *

L'administrateur du *Bulletin* remercie vivement les quelques membres qui ont bien voulu lui envoyer le numéro de février.

Il aimerait en recevoir encore ainsi que des numéros de janvier.

Messieurs les caissiers des Sections sont priés de prendre note que la cotisation à payer dès maintenant est de *Fr. 3.50* pour les membres admis dès le 30 juin.

Schumacher.

* * *

Les volumes *Système Dadant* en apiculture de M. C.-P. Dadant et *Apiculture intensive et élevage des reines* de M. Perret Maisonneuve ne sont pas encore disponibles chez le soussigné, mais ils ne tarderont pas à l'être ; en attendant de pouvoir en indiquer le prix, je reçois toujours les souscriptions.

Schumacher.

DÉCISION DE L'OFFICE VÉTÉRINAIRE FÉDÉRAL

pour l'exécution de l'arrêté du Conseil fédéral du 18 avril 1923 portant l'admission de l'acariose des abeilles dans la loi fédérale du 13 juin 1917 sur les mesures à prendre pour combattre les épizooties.

Berne, le 23 avril 1923.

En application de l'arrêté du Conseil fédéral du 18 avril 1923 relatif à l'admission de l'acariose des abeilles dans la loi fédérale sur les épizooties, il est décidé ce qui suit :

1° Les inspecteurs cantonaux de la loque (voir l'arrêté du Conseil fédéral du 3 décembre 1909 déclarant la loque des abeilles contagieuse et présentant un danger général) fonctionneront comme agents officiels dans la lutte contre l'acariose des abeilles.

2° Les propriétaires de ruchers dont les abeilles présentent des symptômes de l'acariose — notamment lorsque les insectes adultes, par suite de leur incapacité de voler, se traînent par terre à l'extérieur

de la ruche, éventuellement pour y mourir — sont tenus d'en donner connaissance immédiatement aux agents compétents.

Les agents inspecteurs ou leurs remplaçants enverront alors sans tarder, en vue de l'analyse, quelques douzaines d'abeilles malades à l'Etablissement fédéral de bactériologie au Liebefeld près Berne, avec une description des symptômes observés.

Ces analyses seront gratuites.

3° Si les résultats de l'analyse font constater la présence de l'acariose, les abeilles malades ou suspectes (colonies), lorsqu'elles sont rentrées au rucher, seront tuées au moyen de vapeurs sulfureuses, puis enfouies ou brûlées. A l'exception des rayons de miel, tous les objets qui auront été en contact avec les parasites propagateurs de la maladie, seront soigneusement nettoyés et désinfectés. Le couvain sera extrait des rayons et enterré. Les rayons provenant de colonies détruites ne pourront pas être utilisés de nouveau pour d'autres essaims d'abeilles avant deux mois ; durant ce laps de temps, ils seront conservés ou fondus dans des récipients fermés, de manière que les abeilles ne puissent y pénétrer.

4° Lorsque dans un élevage des colonies ont été détruites par suite de la maladie, aucun nouvel essaim d'abeilles ne sera introduit dans ledit élevage avant l'expiration d'un délai d'une année depuis la destruction.

On ne pourra, dans l'espace d'une année, vendre ou placer dans un autre rucher des abeilles ou des reines provenant d'un élevage ayant présenté des symptômes de l'acariose ou dans lequel la maladie a été constatée.

En outre, les agents inspecteurs sont tenus pendant une année, d'envoyer tous les trois mois à l'Etablissement fédéral de bactériologie, en vue du contrôle, un certain nombre d'abeilles des diverses colonies habitant les ruchers dans lesquels l'acariose avait été constatée.

5° Les agents officiels et leurs représentants sont autorisés à visiter en tout temps les ruchers présentant des symptômes de l'acariose des abeilles.

6° Les indemnités prévues pour la destruction de ruchers se calculent d'après l'importance des populations ailées et suivant la saison. L'indemnité sera payée du 1^{er} janvier au 31 mai, à raison de 25 fr. pour le premier kilogramme d'abeilles avec leur reine et 2 fr. pour chaque 100 grammes en plus, maximum 50 fr. Du 1^{er} juin à fin décembre, l'indemnité sera de 20 fr. pour le premier kilogramme avec la reine et de 1 fr. pour chaque 100 grammes en plus, jusqu'à concurrence de 50 fr. Aucune indemnité ne sera payée pour les abeilles périées ou détruites avant l'expertise effectuée par l'inspecteur officiel.

L'estimation des dommages aura lieu chez chaque propriétaire atteint, par les agents officiels (inspecteurs cantonaux de la loque), qui les inscriront dans un formulaire spécial délivré par l'office vétérinaire fédéral. On pourra déterminer le poids des abeilles tuées, soit par le pesage, soit par le mesurage (1 litre d'abeilles = 400 grammes ; 2 ½ litres = 1 kilogramme).

7° Les indemnités ainsi que les autres dépenses pouvant résulter de la lutte contre l'acariose des abeilles seront payées aux intéressés par les autorités cantonales qui en enverront les comptes à l'Office vétérinaire fédéral à Berne. Celui-ci vérifiera les comptes et remboursera aux cantons la moitié des dépenses prouvées par la production de pièces justificatives.

8° Les subsides prévus au chiffre 6 ci-dessus ne seront pas payés ou subiront une réduction, si le propriétaire sinistré est en partie cause de l'apparition ou de la propagation de la maladie, s'il n'a pas déclaré celle-ci ou s'est soustrait de toute autre façon à l'observation des prescriptions ordonnées par l'autorité fédérale compétente ou par un canton.

9° Les inspecteurs de la loque ainsi que les autres agents compétents de l'administration cantonale, sont tenus de dénoncer au juge les personnes qui se rendent coupables d'infractions aux dispositions de l'arrêté du Conseil fédéral du 18 avril 1923 et de la présente ordonnance d'exécution.

10° La présente décision entre en vigueur le 25 avril 1923.

MIEL 1923

La récolte étant absolument nulle, nous sommes dans l'impossibilité de faire face aux commandes qui nous parviennent.

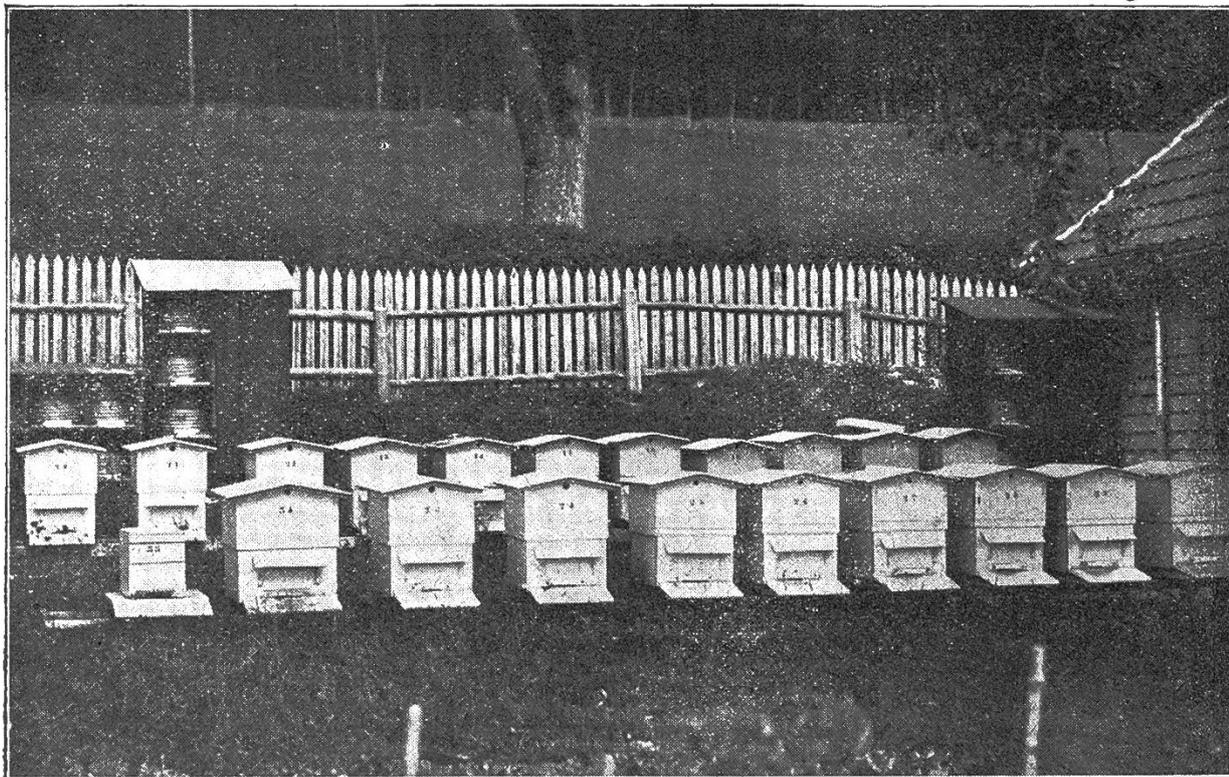
En face de cette situation désastreuse pour l'apiculture, nous prions les sociétaires pouvant par hasard disposer de quelque récolte nouvelle ou d'un solde de récolte 1922, de satisfaire en tout premier lieu les petites commandes de détail et d'augmenter les prix pratiqués en 1922 d'environ fr. 1.— par kg.

Office du Miel.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR JUILLET

La saison apicole de 1923 restera dans la mémoire ; elle rappelle les années 1896 et 1910 de froid et pluvieux souvenir. Où donc a passé le printemps ? Nous sommes encore à l'hiver ; dans nombre de maisons, on a fait plusieurs soirs une flambée en plein mois de juin, car la température à 19 ou 20 heures descendait à 5 ou à 4 degrés. Nous sommes aujourd'hui le 19 juin et notre thermomètre à minima nous indique 3 degrés pour cette dernière nuit, et ce n'est pas une exception.

Que pouvaient faire nos colonies par une période pareille qui dure depuis le 7 mai ? N'allez pas, mon cher débutant, en vouloir à vos abeilles. C'est mon premier avis aujourd'hui. Vous avez dû vous apercevoir qu'aux rares heures chaudes que nous avons eues, nos braves butineuses travaillaient avec fièvre, faisaient tout leur possible, bientôt



Rucher de M. Jacot-Descombes, Neuchâtel.

arrêtées par la pluie ou par des coups de joran froids et meurtriers. Que de « victimes tombées au champ d'honneur ! »

Il y a des colonies qui ont besoin d'être secourues ; ne tardez pas à vous en rendre compte et à leur donner de quoi se soutenir, sinon le désastre sera encore plus grand. Faites une visite avant d'extraire le peu qu'il y a et, avant de remettre la hausse, voyez ce qu'il reste à vos abeilles pour vivre.

Les essaims surtout sont à plaindre et si 1923 ne nous a jusqu'ici apporté que des hausses désespérément vides, cette saison aura été riche, comme peu d'autres, en essaims ; beaucoup de ceux-ci ont des jeunes reines, nombre de colonies ont eu des « primaires de chant » — c'est donc un superbe matériel que nous avons et il ne doit plus subsister actuellement que des reines de 1922 ou de 1923, sauf bien entendu les majestés qui ne nous disent pas leur âge (c'est très féminin et... masculin parfois aussi) mais qui se bornent à vous mon-

trer leur belle œuvre et de magnifiques plaques de couvain régulier. Il faut avoir grand soin de maintenir en force ces superbes troupes qui sauront sûrement vous récompenser des soins donnés.

C'est une période difficile à traverser que le mois de juillet en plaine ; les foins sont coupés, il n'y a plus rien à butiner sauf dans les voisinages des villes et des parcs où toujours quelque arbuste, arbre ou plante, offre une petite pâture. Il y aurait bien les tilleuls, mais... Du moins s'ils ne donnent pas grand apport chez nous, ils occupent nos abeilles en attendant la problématique seconde récolte.

Il s'agit donc de rétrécir un peu les trous de vol, de veiller à ce que la ruche n'offre pas de fissures par où puissent entrer les pillardes ; il faut ne rien laisser traîner (sirop ou rayons) qui puisse provoquer ce fléau plus facile à éviter qu'à combattre et qui s'appelle le pillage ; il est aussi terrible chez les abeilles que chez les hommes.

Quant au miel que vous avez récolté, si vous avez ce bonheur, ai-je besoin de vous dire de le soigner et de ne pas le vendre aux accapareurs qui déjà apparaissent ? Cette année nous enseigne une fois de plus ce que les vieux savent depuis longtemps (mais les vieux « radotent » n'est-ce pas) c'est qu'il y a bien rarement, pas deux fois dans une vie d'apiculteur, deux bonnes années de suite. 1922, surtout dans les régions à miellées, avait été généreux et l'on a jeté sur le marché tout son miel même à des prix dérisoires ce dont le consommateur n'a profité qu'en petite partie seulement, et voici 1923 qui se charge de faire liquider les stocks de ceux qui ont eu la sagesse et la patiente confiance de les garder.

Un de nos meilleurs apiculteurs de la contrée nous disait il y a deux jours : « Depuis quarante ans que j'ai des abeilles, je n'ai *jamais* vu pareille misère dans les ruches, et pourtant *jamais* non plus mes colonies n'ont été aussi belles. Heureusement, je n'ai presque rien vendu de mon miel de 1922. »

Voilà, mon cher débutant le résumé de la situation à ce moment et cela contient ces deux précieuses leçons à retenir :

Soignez vos colonies et ne croyez pas que la terre va cesser de tourner quand vous n'avez pas vendu votre miel sitôt extrait.

Il peut d'ailleurs venir une compensation à ce déficit de la première récolte ; ne négligez en rien vos ruches.

Daillens, 19 juin.

Schumacher.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 17 FÉVRIER 1923

Rapport du Président.

(SUITE)

On a fait et on fait encore des charges à fond contre l'*Office du miel*.

« Il faut laisser à l'initiative privée de chaque apiculteur le soin d'écouler ses produits. Toutes les centrales ont fait ou font faillite ; il n'en faut plus, dit-on. »

Nous enregistrons avec peine ces idées défaitistes ; enthousiastes il y a trois ans, aujourd'hui on veut démolir.

En agriculture comme dans d'autres domaines du reste, ne voit-on pas des hommes pleins de dévouement consacrer le meilleur de leur force et de leur temps à faciliter l'ensemble, alors même que cet ensemble prend un malin plaisir à entraver et même à paralyser l'effort donné.

Pourquoi l'homme est-il particulièrement prédisposé à oublier si vite les services rendus.

Laisser à l'initiative de chaque apiculteur le soin de se débrouiller et d'écouler ses produits, mais ce serait de notre part favoriser le plus pur égoïsme à l'encontre de cette belle et franche solidarité qui doit être mieux encore que jusqu'ici notre signe de ralliement.

L'union fait la force, cet adage toujours vrai subsistera malgré tout, pour le plus grand bien des groupements qui le mettront en pratique.

Il reste encore beaucoup de miel à vendre dit-on ; cependant, nous aimons à croire que chaque apiculteur a vendu la quantité correspondante à une récolte ordinaire ; les quantités restantes sont donc des excédents. Le miel bien récolté, logé convenablement n'a rien à craindre ; disons simplement bien heureux sont ces propriétaires. Que nous réserve 1923 ? personne ne peut le dire. En tout cas ceux-là auront toujours quelque chose à vendre.

Malheureusement Messieurs, nous avons aussi des nouvelles beaucoup moins gaies à enregistrer. L'éminent et sympathique bactériologiste qu'est le Dr Morgenthaler du Liebefeld a découvert dans notre pays plusieurs foyers d'une maladie ignorée jusqu'à ce jour des apiculteurs romands.

Je cite la maladie des abeilles désignée sous le nom de maladie de l'île de Wight, ou acariose.

Nous voulons espérer que les mesures de protection demandées en haut lieu par votre Comité et, la bonne volonté de chacun aidant, nous pourrions enrayer ce nouveau fléau avant qu'il ne soit trop tard.

D'autre part, qui ne se souvient, avec angoisse, du moment où il a vu apparaître dans son rucher une autre maladie, bien extraordinaire, et qui n'est pas encore bien définie quoique appelée « le mal de forêts ».

La région du Jura semble avoir été plus particulièrement éprouvée.

Cette maladie apparaît brusquement, un matin vous constatez plusieurs planchettes jonchées de cadavres, les abeilles de la ruche en sortent à qui mieux mieux. La maladie semble donc avoir éclaté dans la nuit ; les malades qui de jour seraient sorties, sont tombées dans la ruche. Lorsque le travail d'expulsion de cadavres est terminé, la ruche semble reprendre sa vie normale ; mais si vous examinez le trou de vol plus attentivement, vous verrez une quantité d'abeilles noires sortir en tourbillonnant, pourchassées par les saines. Elles roulent devant la ruche sur le sol ou elles se tordent, comme prises de coliques, décrivant des cercles toujours plus courts pour retomber sur le dos ; épuisées, elles ne tardent pas à mourir.

On pouvait voir aussi des abeilles rentrant de butiner, chargées de pollen, tomber devant la ruche où elles ne tardaient pas à être prises par la terrible « *tornado* ».

Les cadavres sont noirs, mis en tas cela fermente et répand une mauvaise odeur.

De même que toutes les colonies d'un rucher ne sont pas atteintes, il est des ruchers qui ne sont point touchés.

Cette maladie n'est pas nouvelle, elle sévit avec plus au moins d'intensité et apparaît de préférence les années de forte miellée.

En 1911, visitant le plus beau rucher de notre contrée il me souvient d'avoir vu le sol, dans le rucher et jusque fort loin aux environs, jonché de cadavres. C'est, m'a dit le propriétaire, les glabres ou les noires qui doivent disparaître.

En 1884, le vieux mouchier déjà nommé dans un précédent rapport, me disait : « Il y a des années où cela ne va pas bien, lorsqu'elles ont le « tourni ». Les savants ont convenu d'appeler cela « La maladie des forêts », causée par un petit insecte, une mite qui envahit l'intestin de l'abeille. »

Les colonies fortement atteintes ont eu beaucoup de peine à refaire leur population avant l'hiver et ne sont pas sans causer de l'inquiétude à l'apiculteur, surtout si l'hiver est long et rigoureux.

En mai, une forte cohorte d'apiculteurs romands se réunissait à Neuchâtel. Pendant deux jours, sur les rives charmantes du lac, la joyeuse bande faisait honneur à cette fête si bien organisée par les apiculteurs dévoués de la Côte neuchâteloise. Cette réunion que nos statuts appellent « Assemblée générale » a laissé à tous le souvenir de deux journées merveilleuses pleines de soleil et de gaieté.

Mais elle laisse aussi à votre Comité, et plus particulièrement à son président, le devoir d'adresser des remerciements chaleureux aux organisateurs de cette dernière manifestation si parfaitement réussie.

L'apiculteur très compétent que nous avons chargé du compte rendu de ces belles journées a été pris soudain d'une crise de « flemme », ou peut-être avait-il oublié son carnet à Auvernier ? C'est pourquoi notre rédacteur a dû faire un compte rendu après coup, de tête et sans aucune note.

Cette année, si nous sommes de la fête nous ferons mieux.

Nous soulignons une étape nouvelle dans la vie de la Romande par l'apparition de l'*Agenda apicole romand*.

Ce gentil carnet a été généralement bien accepté. C'était un besoin m'a-t-on dit plusieurs fois. Oui, nous sommes d'accord, si la moitié seulement des apiculteurs qui ont accepté l'agenda s'en servent à bonne fin et ne le laissent pas vierge de notes ou d'inscriptions, le but aura été atteint. Cette idée longtemps caressée par notre Comité n'a pu être mise à exécution parce que par trop centralisatrice. Lancé par le Comité ou la Société, l'agenda aurait eu l'air d'être imposé.

Il nous a paru préférable d'engager dans cette voie l'action privée et de collaborer avec elle.

L'éditeur, M. Haesler, apiculteur et imprimeur, était particulièrement bien placé pour cela.

Nous le félicitons d'avoir mené à bien cette entreprise à laquelle nous souhaitons longue vie et prospérité. Les sections dont les noms ne figurent pas sur ce premier numéro voudront bien pardonner cette lacune bien involontaire.

A signaler également la brochure de M. A. Lassueur sur l'élevage des reines qui a fait son chemin, rendant de signalés services à maints apiculteurs non encore initiés aux mystères de l'élevage.

L'année dernière, et pour la première fois, sauf erreur, les apiculteurs suisses étaient invités à prendre part au VI^me Congrès international d'apiculture qui s'ouvrait à Marseille en septembre.

Un compte rendu dû à la moelleuse plume de celui qui signe « le barbichon » vous a retracé, dans ses grandes lignes, la partie gaie de ce joli voyage du groupe des apicultrices et apiculteurs suisses.

Nous voulons encore remercier ici le secrétaire permanent des congrès, M. Tombu, ainsi que le Comité de Marseille pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé.

Le Dr Morgenthaler qui faisait partie du groupe a traité dans la section de prophylaxie son beau travail sur les maladies des abeilles adultes.

Désigné comme président de la Section économique, et secondé de MM. l'abbé Eck, représentant des Sociétés d'apiculture d'Alsace-Lorraine comme vice-président et Chevallier, sénateur de la Meuse comme secrétaire, nous nous sommes efforcés dans le peu de temps dont nous disposions, d'étudier et de résumer les copieux rapports déposés à cette section par MM. Alphandéry, Blanc, Clercq, Giraud, Grenier. Nous regrettons que ces importants travaux n'aient pas été préalablement communiqués aux rapporteurs ; le travail final y eut certainement gagné.

Sans vouloir anticiper sur les publications du congrès que seule la maladie de M. Sirvent retarde, laissez-moi cependant vous dire que l'organisation et la réalisation d'une manifestation de ce genre n'est pas une petite affaire.

Ceci pour ceux qui trouveront singulier que les Suisses n'aient pas accepté l'offre spontanée qui leur fut faite d'organiser le congrès de 1923.

L'organe persuasif de M. Vaillancourt, délégué de la province de Québec, l'emporta pour le Canada où, dit-il, il réserve aux congressistes des choses superbes et un accueil si chaleureux qu'il fera oublier la distance.

La Suisse certes ne restera pas en arrière et se chargera, avec plaisir de l'organisation d'un des futurs congrès. Dans ce domaine elle pourra aussi montrer de belles choses, elle dont les organisations apicoles ont servi de base à d'autres.

Nous avons profité de l'occasion qui nous était offerte pour remettre à MM. les délégués L. Tombu pour la Belgique et Authélin pour la France, le solde de la collecte en faveur de la reconstitution des ruchers dans les pays dévastés. Vos actes de générosité Messieurs ont provoqué, chez les représentants de ces populations dans la peine, des paroles de reconnaissance qui nous sont allées droit au cœur.

Enfin Messieurs, laissez-moi vous dire qu'en reconnaissance de ce qui a été fait en faveur de l'apiculture belge, votre président recevait en décembre de sa Majesté le Roi des Belges et par l'entremise de la légation, à Berne, la décoration et le diplôme du mérite agricole de 1^{re} classe.

Particulièrement sensible à ce témoignage, nous en reportons tout le mérite sur la Suisse et plus particulièrement sur les apiculteurs de la Société romande dont le geste large a permis de réconforter quelques apiculteurs belges et français dont les ruchers avaient été détruits ou emportés par l'ignoble envahisseur.

(*A suivre.*)

A. Mayor.

LES FALSIFICATIONS DU MIEL

(SUITE ET FIN)

Ces deux méthodes exposées dans leur ensemble, nous nous attacherons particulièrement à faire la critique de celle de Fiehe, car pour notre compte, si dans certains cas elle a pu nous rendre service, trop souvent à notre gré elle a été et est encore une cause permanente d'erreur de la part de chimistes un peu trop pressés à conclure.

Il est une constatation que nous devons faire, et nous avons à l'appui de cette assertion de nombreuses doléances d'apiculteurs : c'est que depuis que cette méthode a acquis droit de cité, une assez grande proportion de miels purs, provenant d'apiculteurs honnêtes ont été déclarés mauvais par des Laboratoires officiels, tandis que des milliers de kilogrammes de miels artificiels, passant à travers l'inspection des douanes ont pu arriver, venant de Hambourg jusqu'au centre de la France, sans être reconnus, ni leurs propriétaires inquiétés.

Peut-être y a-t-il un certain courage à vouloir battre en brèche un procédé pour ainsi dire universellement employé et en lequel de nombreux chimistes, et non des moindres, ont la plus entière confiance. Que ceux qui nous liront veuillent bien, sans parti pris, sans arrière-pensée, examiner les faits que nous avançons, qu'ils les contrôlent et nous espérons qu'à la fin de ce travail ils se rangeront à notre avis.

La réaction de Fiehe demande tout d'abord l'emploi d'une solution fraîche de résorcine chlorhydrique. De plus il arrive fréquemment que certains miels, quoique parfaitement purs, donnent une coloration très voisine du rouge, qui fait conclure au sucre interverti, alors que l'échantillon est parfaitement authentique.

Et cela se produit avec d'autant plus de netteté et de fréquence, que le miel soumis à l'expertise a été chauffé. On a beaucoup discuté sur cette question et si, en général, certains chimistes ont pu affirmer, avec la plus entière bonne foi, que la chauffe n'avait aucune action

sur le miel naturel, nous avons cependant été témoin de plusieurs faits nous ayant nettement prouvé le contraire.

Nous ne disons pas que l'élévation de température produit *toujours*, dans un miel pur, des *dérivés furfuroliques*, mais nous *affirmons* que dans certaines circonstances, que nous ne pouvons expliquer, mais que nous constatons, il peut s'en trouver. D'un autre côté, pour peu que le mode opératoire ne soit pas identiquement le même, deux expérimentateurs différents peuvent obtenir des résultats divergents et conclure en sens opposés.

M. Muttelet, qui a très consciencieusement étudié la question de l'analyse des miels, s'est fait le défenseur et le champion de la méthode de Fiehe qu'il emploie paraît-il avec un très grand succès. Il affirme que la chauffe du miel, comme nous le disions plus haut est absolument sans effet sur le miel naturel et voici ce qu'il dit à ce sujet :

« *Durée de chauffe prolongée.* — Si on maintient au bain-marie, par exemple, du miel naturel centrifugé, à des températures de 70°, 80°, 90°, pendant une, deux, trois heures, on constate qu'il perd plus de 40 % de son eau et que, cependant, la masse obtenue ne donne pas avec le réactif de Fiehe, la coloration rouge caractéristique des dérivés du furfurol.

» Si on maintient un miel naturel centrifugé à la température de 105 à 110° pendant une, deux, trois heures, on constate qu'il perd une quantité importante de son eau (plus de 50 % après 3 heures), si bien que la masse obtenue ne saurait être vendue sous le nom de miel : elle en a d'ailleurs perdu complètement l'aspect, la consistance, l'arome, la couleur ; ce n'est plus du miel.

» Et cependant, cette substance desséchée ne donne avec le réactif de Fiehe que de faibles nuances rosées peu stables. Si maintenant, nous allons jusqu'à supposer qu'on cherche à utiliser cette masse desséchée en la mélangeant avec un miel riche en eau (25 %) afin d'obtenir un produit ayant la teneur moyenne (18 à 20 %) des miels commerciaux, on constate que les produits ainsi obtenus ne donnent plus de coloration avec le réactif de Fiehe.

» Il résulte de nos propres recherches que la présence dans un produit vendu sous la dénomination de miel de quantités notables de dérivés du furfurol, c'est-à-dire la formation d'une couleur rouge-cerise stable, dans la réaction de Fiehe, ne provient ni d'un mode licite d'alimentation artificielle, c'est-à-dire temporaire des abeilles (nourrissement), ni d'un mode défectueux d'extraction du miel (sur-chauffe). Elles ne peuvent donc être attribuées qu'à la présence de

sucre interverti par voie chimique ; et nous caractérisons alors ce sucre interverti par l'une de ses impuretés : le furfurol, tout comme nous caractérisons le miel par la présence de substances étrangères : pollen, cire, etc. »

C'est une opinion, évidemment. M. Muttelet certifie que la chauffe est sans action sur le miel naturel. En ce qui nous concerne, nous avons effectué les mêmes opérations de chauffe prolongé sur un assez grand nombre de miels de provenance absolument certaine. Tous n'ont pas réagi avec la méthode de Fiehe, mais cependant, un assez grand nombre ont donné des résultats positifs qui ne permettraient pas de conclure en toute certitude ou en toute connaissance de cause. Ou bien, si l'on concluait dans le sens que paraissait imposer le réactif de Fiehe, on se trompait grossièrement et on commettait une erreur capable d'avoir les conséquences et les répercussions les plus graves et les plus inattendues.

Une méthode qui peut ainsi prêter à la critique n'est certainement pas entièrement au point. Sans contester sa réelle valeur et l'ingéniosité qui a présidé à sa mise en œuvre, nous devons reconnaître que la technique opératoire a besoin d'être précisée. Notamment, la durée du contact, le temps exact mis par le réactif pour faire apparaître la couleur rouge-cerise, l'intensité de cette couleur et sa comparaison avec une échelle de couleurs-type. Tous ces détails ont leur importance pour l'expérimentateur et leur précision peut seule permettre de conclure sans aucune chance d'erreur, et en toute certitude.

Alin Caillas, Ing^r agricole.

DES PIQUES

(SUITE ET FIN)

Il me reste à vous parler des règles à observer dans une manipulation afin d'irriter le moins possible les abeilles. Pour défendre la colonie et ses provisions, ces insectes déploient un héroïsme qui va jusqu'au mépris de leur vie. Rien d'étonnant alors qu'elles se montrent farouches lorsque, sous prétexte d'une visite, vous découvrez une ruche ou que vous défoncez la paroi de derrière pour mettre tout *en dessus dessous* (expression qui m'a été suggérée par un concitoyen de langue allemande) dans l'édifice qui leur a coûté tant de labeur. Donc, attention, si vous ne voulez pas qu'il vous en cuise. D'abord choisissez le bon moment pour visiter vos colonies, le pillage excite les mouches à miel. Soyez propre et sans odeur pénétrante. Pour ce

~~qui me concerne, je vais plus loin encore.~~ J'ai constamment à ma disposition pour cette occurrence une fiole renfermant de l'eau lysolée. Avant de commencer, je m'en humecte les mains dont je me frotte le visage et les cheveux. Allez-y avec calme, avec douceur, sans mouvement brusque, mais aussi avec énergie en conservant votre sang-froid même si vous sentez l'atteinte de l'aiguillon. Sachez envoyer quelques bouffées de fumée bien ajustée et au bon moment, c'est-à-dire quand les abeilles s'agitent pour se lancer à l'attaque. Si vous avez recours au service d'un aide pour enfumer, ne choisissez pas un bavard, les abeilles n'aiment pas cette engeance-là. En outre l'échange de paroles vous ferait perdre le fil de l'opération, oublier des constatations importantes tout en prolongeant l'opération.

J'ai remarqué que les abeilles s'attaquent de préférence au nez. Je ne pense pas qu'elles trouvent cet organe trop proéminent ou même difforme. Elles ont plutôt de l'aversion pour l'haleine fétide qui en sort.

Une preuve qu'on peut en imposer aux mouches à miel par le calme et l'énergie, c'est que, pendant le cours d'une opération, il arrive que vous n'avez à supporter aucune piqûre alors qu'une personne qui se trouve dans le voisinage est molestée. Les abeilles se disent : « Avec ce gaillard d'apiculteur ayant à son avoir nombre de campagnes, si bien exercé au maniement des armes, qui fond sur nous avec ses gaz asphyxiants dès que nous nous disposons au combat, il n'y a rien à faire. Tout le mal vient de ce pelé, de ce galeux qui vient rôder dans nos parages. Haro sur lui ! » Et de fait une abeille le menace par devant, une autre par derrière, tandis qu'une troisième lui siffle à l'oreille. Lui, fait pleuvoir les coups de chapeau, se voile la face de ses bras comme il le ferait d'un bouclier, puis, sentant sa vie en danger, il prend la résolution de déguerpir aussi vite que ses jambes le lui permettent.

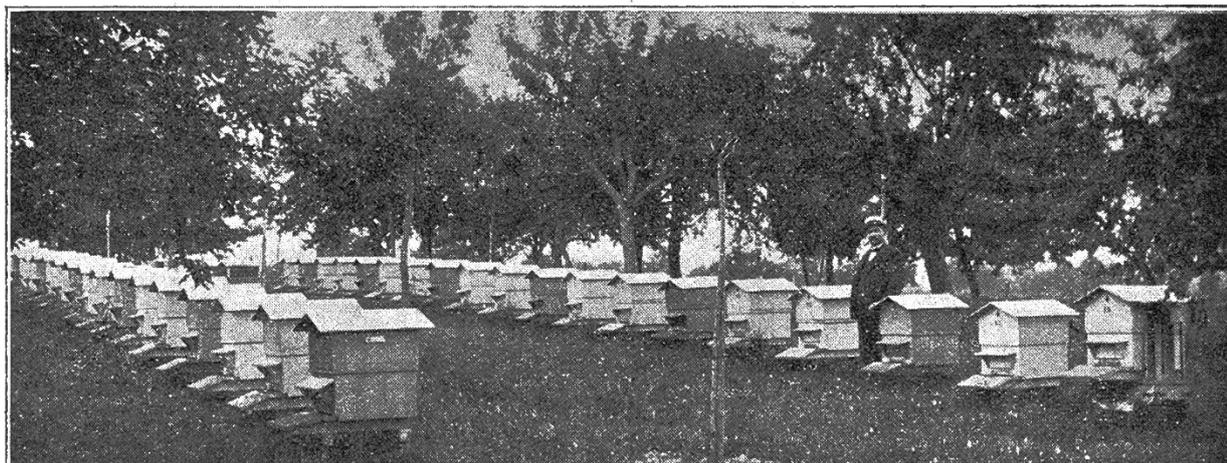
Lorsque j'ai reçu une piqûre, car je n'ai pas la peau aussi compacte qu'un cuir bien tanné, je m'empresse d'enlever l'aiguillon en le grattant de l'ongle et d'humecter la place à l'aide d'eau lysolée pour détruire l'odeur du venin, ce qui me permet de continuer l'opération sans plus de risque qu'auparavant.

Si en dépit de toutes les précautions les abeilles se montrent colériques et vous attaquent résolument, il n'y a plus qu'une détermination à prendre pour vous en tirer : c'est de refermer la ruche et d'aller vous masquer à l'ombre d'un buisson ou derrière un mur pour dépisser vos assaillantes.

Vous remarquerez que jusqu'ici il n'a pas été question ni de voile ni de gants. Pour ma part, il est assez rare que je fasse usage de ce

blindage. Cependant, je ne voudrais pas dissuader ceux qui ont l'habitude de s'en servir, soit qu'ils redoutent les douleurs aiguës, soit qu'ils craignent d'être défigurés. Ils savent mieux que moi comment on les revêt. Mais ils me permettront de citer ce proverbe : « Chat ganté n'attrapa jamais de souris. »

Avant de terminer, il me paraît qu'il serait bon de vous dire encore que les abeilles ont parfois une tendance à pénétrer dans les habits par le bas. Dieu sait combien de fois, au cours d'une manipulation,



Rucher de M. Duboux, à Grens sur Nyon.

j'ai dû secouer mes pantalons avec force et frapper vivement le sol du pied pour faire dégringoler les abeilles qui me chatouillaient les jambes. Il serait prudent certainement pour les dames apicultrices de ne jamais se rendre au rucher sans avoir auparavant revêtu leur caleçon fermé. Autrement il pourrait y avoir danger pour les parties délicates de leur corps. Quant aux apiculteurs, ils feront bien, je crois, pour opération importante, comme un transvasement ou un prélèvement de miel, de fermer le bas de leur pantalon et de lier leurs manches au poignet.

Et maintenant que je suis sur le point de clore, si j'avais encore un conseil à donner à mes lecteurs, ce serait pour leur dire : Allez souvent à vos mouches ; traitez-les avec douceur ; faites leur éducation ; persuadez-les que vous ne leur voulez que du bien et petit à petit vos petites bêtes arriveront à se plier à vos exigences et elles deviendront traitables par rapport à leur maître qui leur apparaîtra comme un bienfaiteur.

Noirmont, le 9 avril 1923.

Cachot Jos.

Pesées de nos ruches sur balance en mai 1923

STATIONS	Altitude mètres	Force de la colonie	Augmentation Grammes	Diminution Grammes	Journée la plus forte Grammes	DATE	Augmentation nette Grammes	
Premploz (Valais)	880	D.-B. forte	6400	4100	1100	8	—	
St-Luc »	1650	» »	3100	3400	500	27	300 dim.	
Chili s. Monthey	401	» »	2350	3600	700	1	1250 »	
Bulle (Fribourg)	780	» moyenne	15200	4400	2500	1	10800 aug.	
Dompierre »	475	» bonne	8900	5400	2450	1	3500 »	
Conches (Genève)	430	D. (13 ^e) moyen.	7900	3200	1300	6	4700 »	
Châtelaine »)	430	D.-B. très bon ^e	4900	4350	950	5	550 »	
Ropraz (Vaud)		—	—	—	—	—	—	
Rances »	560	D.-B. bonne	4400	7100	900	2	2700 dim	
Sullens »	603	D.-T. moyenn ^e	6300	3000	1000	1-21-29	3300 aug.	
Chavannes s/ Laus ^{ne}	385	D.-B. bonne	5600	—	—	—	5600 »	
Coppet (Vaud)	380	» »	1400	4200	400	6	2800 dim.	
Coffrane (Neuchâtel)	800	D. (13 ^e) moyenn ^e	2400	4000	500	4	1600 »	
Cernier »	834	D.-B. moyenn ^e	1100	2900	400	5	1800 »	
Cressier »	425	» bonne	Changé la ruche sur bascule essaimage.					
La Côte Neuchâtel ^{se}	430	D. (11 ^e) bonne	7000	4950	1500	5	2050 aug.	
Buttes »	700	D.-B. bonne	6400	6650	1500	7	750 dim.	
Le Locle »	915	» moyenne	—	5500	—	—	5500 »	
Tavannes (Jura B.)	761	» »	9100	3200	1600	3	5900 aug.	
Courtelary »	703	» »	12700	2800	2100	5	9800 »	
Glovelier a) »	515	» bonne	1150	3650	400	2	2500 dim.	
» b) »	»	» »	1700	3900	600	2	2200 »	

NOUVELLES DES SECTIONS

Société d'apiculture de Lausanne.

Dans son assemblée du 24 juin, la Société de Lausanne a décidé de faire l'achat du sucre en commun pour le nourrissage d'automne.

Les membres sont avisés qu'ils recevront sous peu, une carte de souscription.

Le Comité.

* * *

Aux sections de Lucens, Moudon et environs et Jorat.

Le cours n° 2, donné sous les auspices de la Fédération des Sociétés vaudoises d'Apiculture, précédemment fixé au 8 juillet, aura lieu à Ropraz le dimanche suivant, soit le 15 juillet.

Pour les détails de la journée, les convocations individuelles renseigneront à temps.

Pour la Section du Jorat : A. Porchet, secrétaire.

* * *

Société d'Apiculture Grandson et Pied du Jura.

Le Comité recommande aux membres de la Section de faire contrôler leur miel. Les inscriptions seront reçues par le président, à Yverdon.

Délai d'inscription pour la 1^{re} récolte : 30 juin.

Délai d'inscription pour la 2^{me} récolte : 10 août.

Passé ces délais aucune demande ne pourra plus être prise en considération.

Le Comité.

* * *

Section de l'Orbe.

Les sociétaires qui désirent faire contrôler leur miel sont priés de s'inscrire auprès de M. Rodolphe Huber, à Orbe.

Le Comité.

* * *

Fête des apiculteurs vaudois

La Fédération des sociétés vaudoises d'apiculture a tenu son assemblée générale annuelle à Prahins, le dimanche 3 juin.

Favorisée par un temps idéalement pur et chaud, cette manifestation fut pleinement réussie ; elle le fut d'autant plus que la section de la Menthue, qui avait assumé la responsabilité de l'organisation, fit preuve de dévouement et de largesses. Les autorités communales de Prahins, elles aussi, ne restèrent pas indifférentes à la réception des apiculteurs vaudois : un local propre, décoré avec goût, spacieux, fut offert, ainsi que l'apéritif traditionnel. Aux autorités de Prahins donc, à sa population si avenante, à l'actif comité de la section de la Menthue, un cordial merci.

A l'ordre du jour de l'assemblée générale figurait un objet important : le marché du miel. Cette question capitale pour tout apiculteur qui sans faire fi des nombreuses émotions que lui crée son rucher, sans oublier « l'art » qu'il doit s'efforcer de pratiquer, recherche aussi et encore le côté rémunérateur, cette question donc fut traitée avec toute la circonspection que devaient dicter les circonstances du moment. Les prix fixés, qui peuvent être modifiés encore suivant l'apport de la première récolte compromise en partie par les journées froides et pluvieuses de mai, ont été établis de façon à pouvoir concurrencer

les miels d'importation et même ceux de la Suisse allemande que l'on préfère parfois aux nôtres. Cette discussion fut suivie d'une captivante causerie de M. le Dr Morgenthaler, de l'Institut bactériologique fédéral du Liebefeld, près de Berne, sur ce sujet si discuté actuellement dans le monde apicole et si peu connu encore, dans ses moyens prophylactiques surtout : l'acariose. Tous les auditeurs ont été vivement intéressés et ont eu le privilège de voir, au microscope, l'insecte acarien, parasite de l'abeille.

Les besoins du corps réclamant leurs droits (il était plus de une heure), il était temps qu'on se rassemblât pour le banquet. Musique en tête, le cortège se rend à l'hôtel de la Croix-d'Or, où un plantureux repas fut servi par les soins d'un restaurateur aussi compétent qu'affable. La partie familière qui suivit fut très animée ; discours, chants, monologues, musique, tout fut dit, chanté ou joué, si bien qu'un invité put s'écrier qu'il était certainement plus agréable de se trouver au milieu d'un essaim d'apiculteurs qu'au milieu d'un essaim d'abeilles ! Il était 4 h. 30 lorsque les autos transportèrent « l'essaim » joyeux à Cronay, où devait se terminer la fête. Là, visite de rucher et exposition de matelas-nourrisseurs organisées par les soins du comité de la fédération. Des modèles variés, ingénieux, furent présentés ; ils n'ont, hélas ! pas eu l'heur de plaire tous au jury, mais celui-ci s'est plu à reconnaître, chez la plupart des exposants, le souci du pratique et du bon, bon marché, qualités que l'on concilie difficilement aujourd'hui.

Par les soins encore du comité de la Menthue, une collation fut offerte aux visiteurs qui, émerveillés de tant d'abondance de biens, ne purent se résigner au départ. En bons Vaudois, « n'avait-on pas bien le temps ? ».

* * *

Section Erguel-Prévôté

Dimanche, 17 juin, devait avoir lieu à Saicourt et au Fuet une visite de ruchers. Les quinze apiculteurs qui ont eu le courage de répondre à l'appel se rappelleront toujours cette réunion.

Ils devaient trouver les ruches en pleine activité, au milieu de la grande récolte sur les nombreux champs d'esparcette qui tapissent nos pentes, surtout celles du coquet vallon de la Trame ; ils devaient les trouver pesantes, surmontées de hausses déjà fort lourdes ou complètement garnies ; l'odeur du miel frais devait envelopper le rucher et réjouir les narines des visiteurs ; la sueur devait perler sur le front de l'opérateur qui soulevait les cadres à examiner, et ses compagnons devaient avoir trop chaud rien qu'à le regarder faire.

Mais, hélas ! rien de tout cela. C'était le silence de la mort au rucher ; les entrées des ruches béaient noires et désertes ; les abeilles se tenaient cachées comme en hiver. Sauf pendant trois jours, elles ont été à peu près continuellement retenues à domicile depuis le 10 mai. Elles n'ont plus de nourriture et il faut verser à pleins nourrisseurs pour les empêcher de périr.

En ce 17 juin, c'est la neige qui a remplacé le miel et les frissons de froid les gouttes de sueur. Si en ce jour nos braves apiculteurs n'ont pu voir du miel, ils ont pu voir les flocons arriver jusque dans la vallée et, en plein après-midi, sous le haut soleil des plus longs jours, les montagnes blanchies après les averses !

Un tel contraste restera gravé dans les mémoires des apiculteurs, en particulier des quinze qui se sont rendus ce jour-là à Saicourt et au Fuet. Dans bien des années, ils diront et chacun dira encore : « En 1923... en 1923... »

Pendant les coups de soleil qui passaient entre les averses, ou plutôt les giboulées, on s'est risqué à ouvrir hâtivement quelques ruches. Il fallait voir à quel point en était un essaim (dans une mauvaise année comme celle-ci, ils sont nombreux), une souche qui avait essaimé, ou constater à quel point une colonie était en train de succomber à la famine au milieu de la grande récolte et des champs d'esparcette en fleurs.

L'apiculteur qui mérite son nom reçoit de ses mouches à miel — ce n'est malheureusement pas le cas ce printemps — de si éloquents leçons d'activité qu'il ne peut rester inactif, surtout pas indifférent quand il les voit sur le point de périr de faim. Il veut voir dans quel état elles sont pour les secourir à temps s'il le faut, et alors il se hasarde à ouvrir leur demeure même si la température ne le permet guère.

Et bravo pour notre actif inspecteur cantonal de la loque, M. Charles Faivre, de Tramelan ! Rien ne l'arrête pour être partout à la fois ! Il fait à la loque une guerre poussée avec tant de vigueur que la loque bat largement en retraite dans nos parages et permettra aux apiculteurs et à la caisse d'assurance de dormir tranquilles. Toujours enjoué, dégourdi, comme sur des ressorts, il court nos villages, nos réunions. Malgré le temps exécration de la journée, il a filé, ce 17 juin, à Courtelary pour une réunion d'apiculteurs, et celle-ci n'ayant pas lieu, il n'a pas craint d'enfourcher sa bécane, de passer Pierre-Pertuis, de monter au Fuet, puis, de là, de descendre encore à pied à Saicourt pour trouver les compagnons qui se trouvaient au beau rucher de M. Alfred Paroz. M. Paroz a fort bien reçu ses visiteurs et leur a servi une gentille collation pendant qu'au dehors l'averse faisait rage. Et l'ami Faivre parut à ce moment, accueilli avec joie par tous.

Est-ce que 1923 est en train, à trente ans de distance, d'être le contraste de 1893 ? Alors nous avons encore le cas de tristement nous réjouir.

Aux membres de l'Erguel-Prévôté

Une maison de gros nous offre du sucre cristallisé pour nourriture des abeilles à Fr. 99.— les 100 kg., gare Sonceboz. (Prix sans engagements.)

Les personnes que cela pourrait intéresser sont invitées à adresser au soussigné leur commande, avant le 15 juillet.

Le président : *Klopfenstein*, Sorvilier.

L'apiculture dans le monde entier

Chaque mois des collaborateurs de **La Gazette Apicole** donnent les plus intéressantes traductions des Revues Apicoles du monde entier. Spéc. gratuit. Abonnem^t Fr. 4.— par an. **S. HENCHOZ, Maupas, 15**, Lausanne. 23158

Les colonies de race " KOHLI „

se distinguent par leur développement rapide et précoce. Mes reines sont élevées sur œufs de choix. Prix Fr. 14.-- franco expédiées depuis la station de fécondation. **E. SIEGENTHALER**, Chef de station, Blumenstein.

Chers collègues apiculteurs. ATTENTION.

Il est prouvé que le menuisier le plus adroit ne fabriquera jamais de bonnes ruches s'il n'est pas apiculteur expérimenté. Ne faites aucun achat sans demander mes prix ou m'honorer d'une visite. **Aug. Chapuisat**, menuisier-apiculteur, **Aclens**. Fabrique d'articles en bois pour l'apiculture. Installation complète de ruchers en ruches isolées et en ruchers-pavillons démontables. 23042

Reines de races "NIGRA"

des meilleures souches, livraison immédiate depuis la station de fécondation.

Fritz HOFER, chef de la station de fécondation, Herzogenbuchsee.

MARIAGE

Apiculteur 35 ans, demande à faire connaissance avec demoiselle ou veuve ayant fortune, pour s'établir un jardin d'Apiculture. Affaire sérieuse et de toute discrét. Offres s. chiffres J H, 23170 B A, à case postale 20583, Lausanne.

A vendre d'occasion

8 ruchettes Lassueur, état de neuf, vides, Fr. 8.--, avec abeilles, couvain, reine sélectionnée 1923, Fr. 30.--.

A. PIÉDALLU, apic. Coppet, Vaud.

A VENDRE

12 RUCHES vides avec accessoires, système Langstroth, en bon état, pouvant se transformer facilement en Dadant-Blatt. Occasion pour un pavillon.

S'adr. à L. HÆSLER, apiculteur, SAINT-AUBIN (Neuchâtel).

Suis toujours acheteur du véritable

miel d'abeilles

aussi en rayons contre paiement comptant. Offres avec indication de prix à J. Schaller-Fellmann, Bâle, Spiegelgasse, 14. 23164

A VENDRE

chasse-abeilles à 2 issues, fonctionnement garanti, prix 60 ct. Des milliers d'attestations. Obturateur 20 ct. pièce, s'adresser à M. R. Heyraud, apiculteur à St-Maurice. 23131

A VENDRE

25 reines croisées fécondées d'élevage sélectionné 1923. A. Piédallu, apic., Coppet, Vaud. 23166
Médaille d'or au concours 1922.

Reines 1923

éprouvées, marquées ou non marquées de mon rucher, avec bulletin de fécondation, au prix du jour. Fr. KOHLER, Oron-le-Châtel. 23157

Prière joindre timbre de réponse.

REINES de choix, élevées à l'essai, éprouvées, disponibles en nombre limité.

S'adr. à A. Porchet, à Ropraz.

A VENDRE avec la RÉCOLTE

un rucher

de 4 ruches habitées. CHENAUX Firmin, « Aux Vuavres », Palézieux.

MIEL DU PAYS

est demandé pour la vente en gros. Indiquer prix, quantité et conditions. Adresser offres s chiffre JH 575 L aux Annonces-Suisses, S. A., Lausanne.

Abonnez-vous à l'

APIGULTEUR

mensuel. Prix Fr. 13.—

S'adresser au Siège social, 28, rue Serpente, Paris (6^e).

Etablissement d'apiculture, C. JAQUIER, Bussigny

Apiculteurs ! Quoique le nourrisseur JAQUIER ait été classé 4^{me} avec 91 points sur 100 au concours de la Fédération Vaudoise, il n'en reste pas moins, le plus chaud, le plus solide, le plus pratique et le moins cher de tous les matelas nourrisseurs. N'attendez pas trop tard de passer vos commandes, c'est du temps gagné. Ruches, cire, fonte et gaufrage à façon Fr. 2.90 le kg. de cire obtenue. — TÉLÉPHONE 35.